



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020

Ordre du jour :

- ⇒ Point n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 07 septembre 2020,
- ⇒ Point n° 2 : Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- ⇒ Point n° 3 : Désignation des membres dans les organismes extérieurs :
 - AMORCE,
 - Comité de Programmation LEADER en Grand Libournais,
 - Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
 - Groupement de revente,
 - Commission de révision du plan régional de prévention des déchets
- ⇒ Point n° 4 : Règlement intérieur du Comité Syndical,
- ⇒ Point n° 5 : Décision modificative n°5.

Questions Diverses

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle polyvalente de Massugas, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 07 octobre 2020

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 34

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : M. David Boudens

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUCOSSO Jean-Claude (pouvoir de CESAR Gérard), LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), LE GOUZOUGUEC Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, BOUTY Gilbert, LAPEROUSAZ Patrick, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, DESPUJOL Michel, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, ROCHEREAU Chantal.

Absents suppléés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques (par DUCOSSO Jean-Claude) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick (par LE GOUZOUGUEC Yannick) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam (par ROCHEREAU Chantal).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : CESAR Gérard (pouvoir à DUCOSSO Jean-Claude) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane.

Absents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles,

M. Christian Malandit-Sallaud, Président ouvre la séance à 18h15.

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 07 septembre 2020

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 07 janvier 2020.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Le Président explique que la commission d'appel d'offres se compose d'un Président et de 5 autres membres titulaires pour l'USTOM eu égard à la population du syndicat.

A l'exception de son Président, et conformément à l'article L 1411-5 II du CGCT, tous **les membres titulaires et les suppléants** de la commission d'appel d'offres sont élus par l'organe délibérant parmi les **membres titulaires** pour les établissements publics (**les suppléants ne peuvent être élus**)

Il précise que l'élection des membres de la commission se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ».

Le Président soumet au Comité Syndical de voter à main levée, cette proposition est acceptée à l'unanimité

Le Président propose les délégués suivants :

- **Titulaires** : M. BOURDIER Christian, Mme LAVIGNAC Marie-Claude, Mme LACHAIZE Yolande
- **Suppléants** : M. MAS François, ROBERT Pierre, M. MERCIER Bastien

Le Président fait l'appel à candidature,

M. Thierry Boidé, Président de la CDC Montaigne Montravel, fait part de son incompréhension sur la non-représentation de la CDC au sein du bureau de l'USTOM.

Le Président précise que lors des élections du 7 septembre, un appel aux délégués de Montaigne Montravel a été fait afin que la CDC soit représentée mais aucun candidat ne s'est présenté.

Après l'appel à candidature se proposent en qualité de :

- Titulaires : BOUDENS David, M. MALAMBIC Benjamin
- Suppléants : MOTHEs Christophe, ALFONSO CHARIOL Agnès

Le Président réitère son appel à candidature : aucun autre candidat ou liste ne se présentant, il propose aux délégués de valider la composition de la Commission d'Appel d'Offres comprenant :

- **Titulaires** : M. BOURDIER Christian, Mme LAVIGNAC Marie-Claude, Mme LACHAIZE Yolande, BOUDENS David, M. MALAMBIC Benjamin
- **Suppléants** : M. MAS François, ROBERT Pierre, M. MERCIER Bastien, MOTHEs Christophe, ALFONSO CHARIOL Agnès

Validation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Résultat du vote :

Pour : 34 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 2 voix

⇒ Le Comité Syndical, à la majorité, valide la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Point n°3 : Désignation des membres dans les organismes extérieurs

Désignation des délégués à l'association AMORCE :

Le Président explique à l'assemblée que l'USTOM étant adhérent à l'association AMORCE, il convient de désigner **un représentant titulaire et son suppléant** habilités à voter lors des Assemblées Générales.

Un délégué souhaite savoir quel est intérêt pour l'USTOM d'être adhérent.

Le Président répond que l'association AMORCE permet entre autres d'intervenir au niveau parlementaire, Senat notamment, par la présentation et la défense d'amendements sur des dossiers importants, en particulier sur le régime dérogatoire n°2, qui empêche la mise en place de la mensualisation.

Le Président propose M. MAS François comme titulaire et M. MIQUEU Christophe comme suppléant.

Le Président fait l'appel à candidature, aucune autre candidature n'est présentée.

Il propose aux délégués de valider la désignation de :

- **Titulaire** : M. MAS François
- **Suppléant** : M. MIQUEU Christophe, comme délégués à l'association AMORCE.

Validation des délégués à l'association AMORCE :

Résultat du vote :

Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la désignation des délégués à l'association AMORCE

Désignation des délégués au Comité de Programmation LEADER en Grand Libournais :

Le Président explique que LEADER est un programme européen de mise en œuvre de mesures de développement rural via le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Il précise que M. Bruno Marty, Vice-Président, est le représentant la CDC Sud Gironde. Notre adhésion est importante pour obtenir des subventions.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER

Le Président se propose au poste de titulaire et M. MERCIER Bastien au poste de suppléant.

Le Président fait l'appel à candidature, aucune autre candidature n'est présentée.

Il propose aux délégués de valider la désignation de :

- **Titulaire** : M. MALANDIT-SALLAUD Christian
- **Suppléant** : M. MERCIER Bastien , comme délégués au comité LEADER.

Validation des délégués au comité LEADER :

Résultat du vote :

Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la désignation des délégués Comité de Programmation LEADER en Grand Libournais.

Désignation des délégués du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des au Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) Conditions de Travail (CHSCT) :

Le Président explique que par la délibération D2014-09-37, le Comité Syndical a fixé à **trois** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le Président se propose en tant que titulaire ainsi que M. MAS François.

Le Président fait l'appel à candidature pour un troisième titulaire et trois suppléants.

Se proposent : M. LE GOUZOUGUEC Yannick et Mme LACHAIZE Yolande en qualité de titulaires, Mrs. ROUBINAU Jean-Pierre et MERCIER Bastien comme suppléants.

Il propose aux délégués de valider les désignations des délégués au CT et au CHSCT :

- **Titulaires** : M. MALANDIT-SALLAUD Christian, M. MAS François, M. LE GOUZOUGUEC
- **Suppléants** : M. MERCIER Bastien, Mme LACHAIZE Yolande, M. ROUBINAU Jean-Pierre.

Validation des délégués au Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail :

Résultat du vote :

Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la désignation des délégués au Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Désignation des délégués au groupement de revente :

Le Président explique que l'USTOM a depuis de nombreuses années intégré un groupement de revente des matériaux issus de la collecte sélective via le centre de tri et des apports en déchèteries. L'objectif de ce groupement porté par la Communauté de Communes de Montesquieu, est de négocier au mieux le prix de reprise.

Le Président se propose en tant que titulaire et M. MARTY Bruno comme suppléant.

Le Président fait l'appel à candidature, aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il propose au Comité syndical de valider les désignations de :

- **Titulaire** : M. MALANDIT-SALLAUD Christian
- **Suppléant** : M. MARTY Bruno, comme délégués au groupement de revente.

Validation des délégués au groupement de revente :

Résultat du vote :

Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la désignation des délégués au groupement de revente

Désignation des délégués à la commission de révision du plan régional de prévention des déchets :

Le Président explique que la région est compétente pour élaborer le plan régional des déchets. Pour participer aux éventuelles réunions de travail, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Président propose M. MAS François en tant que titulaire et se propose en tant que suppléant.

Le Président fait l'appel à candidature, aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il propose au Comité syndical de valider la désignation des délégués :

- **Titulaire** : M. MAS François
- **Suppléant** : M. MALANDIT-SALLAUD Christian, au groupement de revente.

Validation des délégués à la commission de révision du plan régional de prévention des déchets :

Résultat du vote :

Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la désignation des délégués à la commission de révision du plan régional de prévention des déchets.

Point n°4 : Règlement intérieur du Comité Syndical

Le Président explique à l'assemblée délibérante qu'elle doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement intérieur a été envoyé à chaque délégué avec la convocation.

Le Président tient à revenir sur l'article 2 : La suppléance

« En cas d'empêchement ou d'absence, le membre titulaire du Comité Syndical est remplacé par son suppléant. Chaque titulaire est tenu d'informer son suppléant.

Le membre suppléant a les mêmes attributions que le membre titulaire qu'il remplace.

Un suppléant peut être présent autant de fois que nécessaire. »

Par la délibération D2019-10-19, le Comité Syndical a validé les nouveaux statuts de l'USTOM entraînant une modification du nombre de délégués titulaires et suppléants qui est passé de 118 à 39.

De ce fait, cette modification entraîne la non-représentativité de toutes les communes et par conséquent, les délégués suppléants ne sont plus attirés à un titulaire.

Il convient de modifier ce paragraphe pour permettre que tout titulaire absent, puisse être remplacé par un des suppléants de la CDC qu'il représente, dans l'ordre du tableau présenté par la CDC.

Le Président réitère son désir de ne pas couper les communes non représentées, il suggère donc que des réunions au niveau des CDC soient organisées afin d'évoquer les décisions à prendre lors des assemblées de l'USTOM. Il précise également que les convocations du Comité Syndical seront envoyées aux suppléants afin qu'ils soient informés de l'ordre du jour.

M. MICHEL, Vice-Président, signale que du fait de la non-représentativité de la CDC de Montaigne Montravel l'article 21 : « La composition du bureau » doit être modifié

*« Le Bureau comprend le Président, les Vice-Présidents et les membres issus et élus par le Comité syndical. Les membres du Bureau n'ont pas de suppléants. **Chaque Communauté de Communes doit être représentée en Bureau.***

Les membres du Bureau sont répartis par zone géographique et leur nombre est proportionnel à la population du territoire qu'ils représentent »

Devant les remarques mises en avant, le Président décide de reporter le vote du règlement intérieur de l'USTOM.

Par ailleurs, il émet une réponse favorable à l'étude de la demande de M. Boidé quant à avoir un représentant de la CDC au bureau.

Point n°5 : Décision modificative n°5
--

Afin de couvrir différentes dépenses imprévues non inscrites au Budget supplémentaire 2020,

Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N° 5

		FONCTIONNEMENT				
		Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	
042	Dotations aux amortissements	-7 500,00 €				Moins amorti que prévu sur BP
011	Charges générales		140 774,83 €			Rééquilibrage budget exploitation + autres services Pannes parc, location pelle, gestion du déchet vert
022	Dépenses imprévues	-70 000,00 €				Rééquilibrage
012	Charges de personnel		153 896,01 €			Rééquilibrage - Arrêts COVID et chauffeurs, éligibilité chômage partiel octroyée puis retirée, rupture conventionnelle de 2 titulaires, 3 fonctionnaires basculés en CND - Economie espérée, puis surcoûts.
65	Autres charges de gestion courante		3 200,00 €			Rémunération élus supplémentaires
66	66111 Charges financières	-12 000,00 €				Emprunt St Magne abandonné
70	7088 Produit des services dont facturations			-15 000,00 €		Tarification déchetterie
13	64198 Remboursements sur rémunération				16 678,91 €	Arrêts de travail + longue maladie
74	74 Subvention d'Exploitation				11 826,50 €	Subvention Adème Biodéchets
75	7588 Autres revenus				15 000,00 €	Recettes magasin
77	Produits exceptionnels				4 300,02 €	Pénalités marchés
023	Virement à la section d'investissement	-175 565,41 €				Rééquilibrage entre sections
		-265 065,41 €	297 870,84 €	-15 000,00 €	47 805,43 €	
			32 805,43 €		32 805,43 €	
MONTANT des dépenses imprévues d'investissement (020) au BP+BS+DM : 84 619,24						
		INVESTISSEMENT				
21	2188 Autres immobilisation corporelle	-51 745,90 €				
21	2188 Autres immobilisation corporelle		27 663,00 €			
21	2128 Autres terrain	-1 539,00 €				
21	2151 Installations complexes spécialisées		6 960,90 €			
21	2135 installation générale agencement aménagement des constructions		8 397,00 €			
21	2183 Matériels de bureau et informatique		2 000,00 €			
13	1316 Subventions d'investissement				90 740,00 €	Subvention Adème sur rénovation de déchetterie
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	-76 561,41 €				
023	Virement à la section d'investissement			-175 565,41 €		Rééquilibrage entre sections
		-129 846,31 €	45 020,90 €	-175 565,41 €	90 740,00 €	
		-84 825,41 €		-84 825,41 €		

Le Président fait un point sur l'année budgétaire déficitaire.

Au budget supplémentaire voté en juin, la masse salariale n'a pas été bien estimée, ce qui entraîne une augmentation de l'article 012.

La pandémie COVID est venu alourdir le budget (pas de prise en charge du chômage partiel) ainsi que la rupture conventionnelle de 2 agents titulaires (+42 000€), lesquels devront être pris en charge par l'USTOM pendant 2 ans.

Le Président tient à féliciter les agents de la Recyclerie qui ont rattrapé le chiffre des mois de fermeture du COVID.

Le Président demande si il y a des questions

M. Sylvain Marty souhaite avoir des explications sur l'augmentation de la masse salariale. Le Président donne la parole à M. H Bernis, Directeur Général des Services.

M. Hunald Bernis explique que cette augmentation est motivée par la création du poste de Fabienne Brugeaud à la redevance incitative, qui n'a pas été comptabilisé tout de suite, par le fait que trois fonctionnaires ont été remplacés par des contrats de droit privé qui coûtent plus chers, que des ruptures conventionnelles sont à prendre en charge et que les arrêts dus au COVID ne font pas l'objet de recettes au titre du chômage partiel.

M. Sylvain Marty fait remarquer que l'explication apportée aujourd'hui n'est pas la même que dans le rapport préparatoire. Au moment du vote du Budget Supplémentaire, la consommation était en ligne avec les prévisions : il aurait aimé avoir plus de détails.

Le Président répond qu'il fait confiance au DGS et au comptable, pour la présentation de ces DM.

M. Thierry Boidé demande des explications sur le fait qu'en comparant le consommé au 30 septembre et le budget voté, il devrait rester des disponibilités budgétaires.

M. Hunald Bernis précise qu'il n'est pas possible de faire une règle de 3, le 13^{ème} mois étant à verser pour une partie du personnel.

Un délégué fait remarquer que l'USTOM en est à sa 5^{ème} décision modificative.

Le Président explique que des études des différents comptes est en cours afin de pouvoir donner des explications précises sur les montants avancés.

M. Bruno Marty prend la parole pour signifier que les décisions modificatives sont faites pour parer à 2 situations : un accident imprévu survenu type COVID, ou une mauvaise estimation du prévisionnel.

Le Président demande si il y a d'autres questions. Pas d'autre questions.

Il propose aux délégués de valider la décision modificative n°5 :

Validation de la décision modificative n°5 :

Résultat du vote :

Pour	: 27 voix
Contre	: 0 voix
Abstention	: 10 voix

⇒ Le Comité Syndical, à la majorité, valide la décision modificative n°5 telle que présentée.

L'ordre du jour étant terminé, le Président souhaite que l'assemblée débattenne sur la poursuite de la collecte estivale en 2021.

Pour la collecte estivale 2020, il a été constaté une diminution du tonnage et une augmentation du tri mais pas de manière significative, la collecte n'a pas eu l'impact escompté.

Le Président pose la question de savoir si cette collecte doit-être maintenue ?

Un débat s'ensuit qui met en avant : le manque d'informations sur cette collecte, l'inutilité dans les zones rurales, beaucoup de problèmes au niveau des levées par la COVED (embauche d'intérimaires), beaucoup de kilomètres parcourus pour peu de levées collectées . Cependant il est à noter que ce service a été apprécié.

Un délégué précise qu'il serait inconcevable de supprimer cette collecte mise en place suite aux demandes des usagers et communes, alors que l'on parle d'augmentation des tarifs.

M. Sylvain Marty fait un bilan de cette action mise en place lors de son mandat :

Les chiffres bruts ne sont pas à la hauteur des dépenses engagées. Il suggère d'avancer en 3 points:

- 1) Discuter avec COVED sur le prix de la prestation,
- 2) Compte tenu du retour positif des usagers ne pas écarter cette collecte mais la travailler différemment,
- 3) Mettre plus de PAV

Un délégué explique que l'augmentation des PAV va entraîner l'augmentation des dépôts sauvages pris en charge par les communes.

M. Bruno Marty explique que les commissions mises en place vont travailler en fonctions des indicateurs afin de prendre une décision.

Le Président rappelle que les réflexions et le travail se font dans les commissions et qu'un des objectifs importants est d'établir des partenariats avec les communes.

Le Président demande si il y a des questions. Aucune question, il remercie les délégués.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Christian MALANDIT-SALLAUD